

AR PREFECTURE

016-200054047-20211122-2021_11_22_13-DE
Reçu le 29/11/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les conditions de cette convention de passage sur la parcelle cadastrée section AB N° 291 pour le passage de câbles d'éclairage public dans des fourreaux existants avec pose de chambres « béton » pour l'éclairage de l'arrière de la Mairie ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude ;
- PRECISE que la commune portera la convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur la parcelle traversée par les ouvrages.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 novembre 2021



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

